



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 30 juin 2017

Objet : **ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAU POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES SOURCES**

L'an deux mil dix sept, le 30 juin, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 23 juin 2017

PRÉSENTS : Mmes. BARNOLA, BOURDARIAS, CAMPANALE, CHEVROT, DEPETRIS, GROS, HYVRARD, PAIN
Présents : 19
Absents : 10
Votants : 28
MM. BRUNELLO, CROZES, DEPLANCKÉ, FORT, GAY, GENDRIN, GIMBERT, LORIMIER, MULLER, PAGES, PEYRONNARD

ABSENTS : Mmes. BOUCHAUD (pouvoir à M. BRUNELLO), FRAGOLA (pouvoir à Mme. CHEVROT), FAYOLLE (pouvoir à Mme. PAIN), GEROMIN (pouvoir à M. FORT), GRANGEAT (pouvoir à M. CROZES), MORAND (pouvoir à Mme. HYVRARD), MM. BOUKSARA (pouvoir à Mme. DEPETRIS), GERARDO (pouvoir à Mme. CAMPANALE), GLOECKLE (pouvoir à M. PEYRONNARD), LE PENDEVEN

M. Patrick PEYRONNARD a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L2121-29,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et, notamment, son article 27,

Monsieur conseiller délégué aux espaces publics expose qu'une procédure adaptée de mise en concurrence a été lancée le 21 mars 2017 afin de sélectionner les mieux disantes pour effectuer les travaux de voirie et réseau pour l'aménagement de la rue des sources.

Il précise qu'une clause d'insertion sociale a été imposée aux titulaires des lots n° 1 et 2 lors de la réalisation du chantier. Pour le lot 1 ce sont, en tout, 1 000 heures d'insertion qui devront être faites et, pour le lot 2 880 heures.

Il indique que la consultation lancée comporte 3 lots, estimés globalement à 1 445 000 € HT, répartis ainsi :

- Lot 1 = 750 000 € HT,
- Lot 2 = 620 000 HT,
- Lot 3 = 75 000 € HT.

Ils seront conclus pour une durée totale prévisionnelle de 10,5 mois.

La commission d'appel d'offres, réunie le 12 juin 2017 a donné un avis favorable à l'attribution proposée à l'issue de l'analyse des offres.

Considérant la note de synthèse et l'analyse des offres jointes au projet de délibération,

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer ainsi les 3 lots du projet d'aménagement de la rue des sources :

- Lot 1 = entreprise EUROVIA, pour un montant de 475 253.30 HT, soit 570 303.96 TTC,
- Lot 2 = entreprise FILEPPI pour un montant de 448 229.69 HT, soit 537 875.63 TTC,
- Lot 3 = entreprise D.S.E pour un montant de 57 154,05 HT, soit 68 584,86 € TTC.

↳ Et décide d'autoriser M. Le Maire à signer et exécuter les marchés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

Crolles, le 03 juillet 2017

Philippe LORIMIER

Maire de Crolles



Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le, de sa notification le et de sa transmission en Préfecture le

Pour le Maire, par délégation, Lorraine Sperandio, Responsable du service Juridique / Marchés publics.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.